

### **LER 2019**

Société par actions simplifiée  
Au capital de 2.000 €  
Siège social : 19 avenue de la Grande Armée – 75016 Paris  
817 984 230 RCS Paris  
(« **Société Absorbante** »)

-----

### **URBASOLAR LAL**

Société par actions simplifiée  
Au capital de 4.500 €  
Siège social : 19 avenue de la Grande Armée – 75016 Paris  
810 219 246 RCS Paris  
(« **Société Absorbée** »)

### **PROJET DE FUSION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 novembre 2020, la société LER 2019 et la société URBASOLAR LAL ont établi le projet de fusion aux termes duquel la société URBASOLAR LAL doit transmettre son patrimoine à la société LER 2019 par voie de fusion par absorption.

L'évaluation des biens transmis à leur valeur nette comptable par la société URBASOLAR LAL s'établit à :

Actifs : .....	478.926 €
Passifs : .....	477.650 €
Actif net à transmettre : .....	1.276 €

La société LER 2019 détenant 100 % du capital de la société URBASOLAR LAL, et s'étant engagée à conserver cette détention en permanence jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, il ne sera procédé à aucun échange de titres et, en conséquence, à aucune augmentation de capital de la Société Absorbante ni aucune prime d'émission.

Les opérations de la Société Absorbée seront, du point de vue comptable et fiscal, considérées comme accomplies par la Société Absorbante à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020. En conséquence, la Société Absorbante reprendra dans ses livres l'ensemble des opérations réalisées par la Société Absorbée à partir de cette date.

La société URBASOLAR LAL sera dissoute de plein droit, sans liquidation au jour de la réalisation définitive de la fusion.

Le projet de fusion a été déposé pour la Société Absorbante et la Société Absorbée au greffe du Tribunal de commerce de Paris en date du 27 novembre 2020.

Les créanciers des sociétés LER 2019 et URBASOLAR LAL disposent d'un délai de trente jours à compter de la présente publicité pour exercer leur droit d'opposition.

**POUR AVIS**